**Déclaration de contestation et mise en garde**

Nous souhaitons exprimer notre ferme contestation à l'appel lancé par certains membres du conseil politique pour le renouvellement des structures du parti, y compris les comités de base, les sections et les fédérations, en vue de la tenue du prochain congrès au sein de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) entre juin et juillet 2024. Cet appel est non seulement contraire au texte du parti mais aussi cette prérogative est du ressort du bureau exécutif.

En vertu de l'absence de congrès de renouvellement régulièrement convoqués, nous tenons à souligner que tous les mandats au sein de l'UFDG sont devenus caducs depuis 2020. Cette situation englobe également les instances dirigeantes de l'UFDG, remettant ainsi en question toute décision ou ordre de mission pris entre 2020 et jusqu’à présent. Par conséquent, toute tentative visant à légitimer ou renouveler les comités de base, les sections et les fédérations, ou même à perpétuer un leadership illégitime est non seulement non autorisée mais également dénuée de légitimité, ce qui entache cette initiative d'une fragilité et d'un manquement fondamental aux principes de l’UFDG.

Il est manifeste que cette initiative vise à légitimer la présidence de Cellou Dalein Diallo, dont le mandat a expiré en 2020, ce qui est inacceptable et porte atteinte à l'intégrité démocratique.

Parallèlement, les récentes irrégularités constatées lors du renouvellement des bureaux fédéraux de l’UFDG en Guinée comme à l’étranger, portent préjudice aux intérêts du parti et à la transparence envers ses membres.

Il est regrettable que la direction de l'UFDG tente d'assurer la continuité de son pouvoir et de son influence au sein du parti sans véritablement s'assurer du consentement ou du soutien authentique de la base militante et de la conformité avec les textes fondamentaux du parti. Il est dommage que la direction actuelle ne fasse même pas confiance aux membres du Bureau exécutif qui doivent selon les textes organiser et présider les congrès fédéraux et que ses actions témoignent clairement d'une crise de confiance envers leurs militants.

Nous nous retrouvons confrontés à un vide institutionnel où Cellou Dalein Diallo et les prétendus membres du conseil politique ne détiennent ni la légitimité ni la légalité qui sont nécessaires pour prendre de telles décisions ou émettre de tels ordres. Cette attitude cherche à s'emparer du pouvoir en faisant fi des textes.

Nous invitons Cellou DALEIN dont la réputation et l’honneur sont aujourd’hui souillées dans une affaire de mœurs à à tirer la conclusion qui s’impose pour l’honneur et la dignité de la fonction.

En suivant cette démarche qui ne respecte en aucun cas les statuts et règlements de l’UFDG, ainsi que la loi en vigueur, nous risquons d'empêcher notre formation politique de participer aux prochaines élections, ce qui serait préjudiciable à notre démocratie et à l'exercice des droits politiques des citoyens.

Dans l’intérêt de l’UFDG, il est impératif que toutes les actions futures concernant le renouvellement des structures du parti et autres activités internes soient menées conformément aux statuts du parti et dans le respect des processus démocratiques. Ce qui n'a pas été le cas d’autant plus que les responsables installés ont été désignés par une procédure dite de consensus taillée sur mesure.

Il n’y a pas eu appel à candidature ni liste électorale. C’est une liste établie en amont sur instruction du président qui délègue sur la base de choix subjectif des membres du bureau exécutif ou du conseil politique pour valider ses choix. A l’intérieur comme à l’étranger, aucun militant non désigné n’a pu poser sa candidature.

Nous exhortons donc les membres du conseil politique qui resteraient attaché aux valeurs démocratiques à ne pas se rendre complice d’une procédure illégale en veillant au respect des lois et règlements, ainsi qu'à œuvrer dans l'intérêt supérieur de notre nation et de notre parti. Ils doivent combattre, tout comme nous, les pratiques autocratiques en se mettant au-dessus des intérêts personnels.

Nous encourageons également tous les membres et sympathisants du Parti à faire preuve de discernement, à agir dans le respect de la légalité et dans l'intérêt supérieur de l’UFDG. Nous les incitons à ne pas reconnaître ni participer à des processus électoraux illégaux et illégitimes de l'UFDG.

**Fait à Conakry, le 23 avril 2024**

**Ousmane Gaoual DIALLO**

**Membre élu du Conseil Politique de l’UFDG.**